

## PREFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

----

### **ARRETE** **portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE)** **du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc**

LE PREFET DES CÔTES D'ARMOR  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code de l'environnement, notamment son livre II, titre Ier, articles L212.1 et suivants ;

VU le décret modifié n°92.1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2006 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 mai 2006 désignant les membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc ;

VU la proposition du Président de l' Association des Maires des Côtes d'Armor;

VU la proposition du Conseil Général des Côtes d'Armor ;

VU la proposition du Conseil Régional de Bretagne ;

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la baie de Saint-Brieuc institué par arrêté du 4 mai 2006 est fixée ainsi qu'il suit :

#### **I – COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

##### **Représentants du Conseil Général des Côtes d'Armor :**

###### Titulaires :

- M. Loïc RAOULT, Conseiller Général du canton d'Etables-sur-Mer,
- Mme Monique HAMEON, Conseillère Générale du canton de Collinée,
- M. Alain CADEC, Conseiller Général du canton de Saint-Brieuc Nord

###### Suppléants :

- M. Michel BREMONT, Conseiller Général du canton de Saint-Brieuc Ouest,
- M. Jean DERIAN, Conseiller Général du canton de Ploufragan,
- M. Sébastien COUEPEL, Conseiller Général du canton de Lamballe

**Représentant du Conseil Régional de Bretagne :**

Titulaire :

- M. Didier LE BUHAN, Conseiller Régional

Suppléant :

- Mme Mireille DUBOIS, Conseillère Régionale

**Représentants des structures de gestion de l'eau :**

**1/ Ville de Saint-Brieuc (Bassin versant du Gouët) :**

Titulaire :

- M. Alain GOUZY

Suppléant :

- M. Marc BOIVIN

**2/ Sivom de la Baie (Bassin versant de l'Urne) :**

Titulaire :

- M. Jean LE HENAFF

Suppléant :

- M. Claude CAMPION

**3/ Syndicat eau et assainissement du Gouessant (Bassin versant du Gouessant) :**

Titulaire :

- M. Pierrick THEFANY

Suppléant :

- M. Daniel BARON

**4/ Syndicat mixte de la Côte du Goëlo (Bassin versant de l'Ic) :**

Titulaire :

- M. Bernard CADORET

Suppléant :

- M. Michel KEROMEST

**5/ Communauté de communes de Penthièvre (Bassins versants Islet – Flora) :**

Titulaire :

- Mme Mireille BOULARD

Suppléant :

- M. Bernard NONNET

**6/ Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor:**

Titulaire :

- M. Pierre RAULT

Suppléant :

- M. Michel BOUGEARD

**Représentants des maires et EPCI :**

**1/ Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc :**

Titulaires :

- Mme Jeannine TARDIVEL
- M. Guy FONTEIX
- M. Denis CHARLES
- M. Jean-Jacques BADOUAL
- M. Christian NICOLAS
- M. Didier TOQUIN
- M. Jacques LE GALL

Suppléants :

- Mme Véronique LAUTREDOU
- M. Christian MOREAU
- M. Jean-Luc BERTRAND
- M. Yves LAMOUR
- Mme Martine VIART
- Mme Evelyne BOT
- M. Daniel ETESSE

**2/ Lamballe Communauté :**

Titulaires :

- M. Jean-Luc BARBO
- M. Loïc CAURET
- M. Roger LUCAS

Suppléants :

- Mme Nicole COLAS
- M. Daniel CHERDO
- M. Daniel BARON

**3/ Communauté de communes du Sud Goëlo :**

Titulaire :

- M. Jean-Paul TOQUE

Suppléant :

- M. Alain LE CORNEC

**4/ Communauté de communes de la Côte de Penthièvre :**

Titulaire :

- M. Jean-Michel LOGEAT

Suppléant :

- M. Patrick BOULLET

**5/ Communauté de communes du Pays de Quintin :**

Titulaires :

- M. Jean-Yves LOYER
- M. Claude MORIN

Suppléants :

- M. Loïc LE NOANE
- M. Pierre MORVAN

**6/ Communauté de communes du Pays de Moncontour :**

Titulaire :

- M. Constant RAMEL

Suppléant :

- M. André RIO

**7/ Communauté de communes Centre Armor Puissance 4 :**

Titulaire :

- M. Guy JOLLY

Suppléant :

- M. Georges LE CHANU

**8/ Communes hors Pays de Saint-Brieuc :**

Secteur de Plestan – Plédéliac – Fréhel – Plevénon :

Titulaire :

- M. Daniel MOISAN, Maire de Plestan

Suppléante :

- Mme Madeleine HOUZE, Maire de Plédéliac

Secteur de Trégomeur – Plerneuf - Plélo - Plouvara :

Titulaire :

- M. Jean-Pierre MARTIN

Suppléant :

- M. Robert GOUEDARD

**II – COLLEGE DES USAGERS, RIVERAINS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS CONCERNEES**

**Représentants de la Chambre d’Agriculture des Côtes-d’Armor :**

Titulaires :

- M. Joseph LANGLAIS
- M. Joseph PENNORS
- M. Yvon MORIN

Suppléants :

- M. Jean-Jacques RENE
- M. Yves Marie BEAUDET
- Mme Danielle EVEN

**Représentants de la Chambre de Commerce et d’Industrie des Côtes-d’Armor :**

Titulaire :

- M. David CHARBONNIER

Suppléant :

- M. Louis GUILLEMOT

**Représentants de la Chambre de Métiers et de l’Artisanat de Saint-Brieuc :**

Titulaire :

- M. Dominique GICQUEL, élu à la chambre de Métiers de Saint-Brieuc

Suppléant :

- M. Emmanuel LE MAITRE, animateur économique à la Chambre de métiers de Saint-Brieuc

**Représentants de la section régionale de la conchyliculture de la Bretagne nord :**

Titulaire :

- M. Michel CARTERON

Suppléant :

- M. Didier DESBOIS, Président du syndicat mytilicole de la baie d’Hillion

**Représentants de la fédération des Côtes-d’Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique :**

Titulaire :

- M. Maurice LEBRANCHU, Président de la fédération des Côtes-d’Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Suppléant :

- M. Alain DUMONT

## **Représentants des associations de protection de la nature agréées :**

### **1/ La fédération des associations de protection de l'environnement et de la nature (FAPEN)**

#### Titulaire :

- M. André OLLIVRO

#### Suppléant :

- M. Emmanuel ROUXEL

### **2/ L'association Vivarmor Nature – GEPN :**

#### Titulaire :

- M. Albert CORBEL

#### Suppléant :

- M. Jean-Louis MELOU

### **3/ L'association Eaux et Rivières de Bretagne :**

#### Titulaire :

- M. Célestin LE ROUX

#### Suppléant :

- M. Marcel LE FLOCH

### **4/ La réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc :**

#### Titulaire :

- M. LE FAUCHEUR, Vice-président de la CABRI, membre du comité consultatif de la réserve naturelle

#### Suppléant :

- M. JOUAN, Conseiller d'agglomération

## **Représentants de la fédération des coopératives agricoles des Côtes-d'Armor :**

#### Titulaire :

- M. Alain MARTIN, Le Haut Quartier - 22400 - Landéhen

#### Suppléant :

- M. Bernard LABBE, Le Chêne Gourd – 22510 - Pengilly

## **Représentants de la fédération de l'hôtellerie de plein air :**

#### Titulaire :

- M. Stéphane GUIVARC'H, camping le Vieux Moulin – 22430 - Erquy

#### Suppléant :

- M. LE SAUX, camping le Ranolien – 22700 - Perros-Guirec

## **Représentants l'association des consommateurs UFC-Que choisir:**

#### Titulaire :

- Mme Danièle RAOUL, 27 bis, rue des tourelles à Plérin

#### Suppléant :

- Mme Katrina JEFFROY, le bourg à La Harmoye

## **III – COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS**

Le Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant chargé de l'environnement (DIREN Centre)

Le Préfet des Côtes-d'Armor ou son représentant (le secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc)

Le Directeur Régional de l'environnement Bretagne ou son représentant

Le Chef de la Mission Inter Services de l'Eau ou son représentant

Le Directeur Régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ou son représentant  
Le Directeur Départemental de l'agriculture et de la forêt des Côtes-d'Armor ou son représentant  
Le Directeur Départemental de l'équipement des Côtes-d'Armor ou son représentant  
Le Directeur Départemental des affaires sanitaires et sociales ou son représentant  
Le Directeur Départemental des affaires maritimes ou son représentant  
Le Directeur de la Délégation Régionale du Conseil Supérieur de la Pêche ou son représentant  
Le Directeur de l'Agence Loire-Bretagne ou son représentant, le délégué Armor Finistère  
Le Directeur d'IFREMER ou son représentant  
Le Directeur du Centre de Valorisation des Algues (CEVA) ou son représentant  
Le Directeur de l'INRA ou son représentant

**ARTICLE 2** : La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau est de six années. Chaque membre titulaire dispose d'un suppléant. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés. Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leurs fonctions ou décédés, pour la durée du mandat restant à accomplir.

**ARTICLE 3** : Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux par les membres de ce même collège.

**ARTICLE 4** : L'arrêté préfectoral du 26 mai 2006, susvisé, est abrogé.

**ARTICLE 5** : Le Secrétaire Général de la préfecture des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet du Pays de Saint-Brieuc ([www.pays-de-saintbrieuc.org](http://www.pays-de-saintbrieuc.org))

Saint-Brieuc, le 20 juin 2006

Le PREFET,

Signé : Pierre-Henry MACCIONI